

Modalités d'attribution et d'utilisation, des badges des Parcs sécurisés de stationnement vélo de la Ville d'Avignon

I Réglementation des parcs de stationnement vélo

Conformément au règlement d'utilisation des parcs sécurisés vélos, adopté par le Conseil Municipal de la Ville d'Avignon en date du 10 octobre 2020.

1. Usage des parcs de stationnement vélo:

Le parc de stationnement est accessible 24H/24 et 7J/7, aux personnes détentrices d'un badge fourni par la Collectivité.

- L'usage des parcs de stationnement est exclusivement réservé au stationnement des vélos et vélos à assistance électrique.
- L'utilisateur inscrit peut stationner un seul et unique vélo.
- Aucun encombrement de l'entrée et de l'allée centrale n'est toléré sous peine de mise en fourrière immédiate du vélo.
- Les vélos avec un siège pour enfant ne doivent pas être stationnés sur les racks du bas en raison du risque d'écrasement à la descente du rack supérieur.

2. Responsabilité de l'utilisateur du service

L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas céder ni prêter son badge d'accès à une autre personne. Un vélo non identifié fera l'objet d'un enlèvement fourrière.
- S'assurer que la porte du parc à vélo est correctement refermée derrière soi.
- Contacter immédiatement la Police Municipale au 04.32.76.01.73 en cas de problèmes liés à l'utilisation du parc.
- Etre couvert par une assurance responsabilité civile.
- Mettre en sécurité son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation.
- Respecter la propreté des lieux et de ne pas dégrader le parc de stationnement à vélo.

L'utilisateur ne pourra laisser stationner son vélo plus de deux mois sans utilisation. Dans le cas d'un stationnement abusif, un document sera placé sur le guidon du vélo pour rappeler à son propriétaire les règles d'utilisation du parc de stationnement. Dans un délai de 7 jours, si l'utilisateur ne met pas fin au stationnement abusif, l'accès au parc pourra être résilié et le vélo sera enlevé par la Ville d'Avignon et remis à la Fourrière Municipale.

L'utilisateur devra s'assurer que son vélo soit en bon état de fonctionnement et possède tous les organes de sécurité obligatoire, tels que les phares avant/arrière, un avertisseur sonore, freins avant/arrière.

Dans le cas où le vélo ne respecterait pas ces consignes, un document sera placé sur le guidon du vélo pour rappeler à son propriétaire de faire le nécessaire.

Dans un délai de 7 jours, un mail de mise en demeure sera envoyé et en l'absence de réponse sous 15 jours de la part de l'utilisateur, le vélo sera enlevé par la Ville d'Avignon et remis à la Fourrière Municipale.

3. Responsabilité de la Ville

- L'autorisation d'accès délivrée à la suite de la signature de la charte d'utilisation ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.
- La Ville d'Avignon ne peut être tenue responsable des pertes, vols, dégradations, mauvais usage des racks ou autres dommages de toute nature qui pourraient être commis sur les vélos et leurs accessoires dans l'enceinte des infrastructures exploités par ses soins.

II Inscription et obtention du badge

Pour s'inscrire et obtenir le badge d'accès aux infrastructures sécurisées de stationnement vélo, merci de respecter les modalités d'attribution citées ci-dessous :

- En dématérialisé : en vous connectant sur le site <https://avignon.e-habitants.com>
- En direct au CIRAPS :
(Centre d'Information et de Régulation des Aires Piétonnes et du Stationnement)
Hôtel de ville – Péristyle bas
(Du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h00 sans interruption)

Pour tout renseignement **04.90.80.83.83**

III Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (CNI ou Permis de conduire ou Passeport).
- Un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (ex : facture EDF, téléphone...).

IV Réglementation des badges :

ATTENTION : En cas de changement de domicile ou de vélo, vous devez déclarer votre changement de situation auprès du Centre d'Information et de Régulation des Aires Piétonnes et du Stationnement dans les meilleurs délais et fournir une nouvelle photographie du vélo et du Bicycode.

- Un badge gratuit vous sera remis à l'inscription pour une durée de 12 mois glissants.
- Des badges de remplacement (en cas de perte, vol ou détérioration) seront remis contre l'acquittement des frais de gestion en vigueur s'élevant à 31€TTC, après la désactivation du badge précédent.
- En cas de non-utilisation prolongée (exemple déménagement, etc...), le détenteur s'engage à restituer le badge au CIRAPS dans les plus brefs délais.

ATTENTION : L'utilisateur doit choisir le parc sécurisé de stationnement vélo qui convient le mieux à sa situation personnelle ou professionnelle. Son badge sera actif uniquement sur le parc désigné lors de l'inscription et en aucun cas sur un autre site.



L'association « Roulons à Vélo » sera en charge du gravage du code Bicycode sur votre vélo, l'enregistrement de celui-ci sur la base de données nationale de lutte contre le vol, ainsi que la vérification de l'ensemble des organes de sécurité obligatoire (phares avant et arrière en état de fonctionnement, avertisseur sonore, freins avant et arrière).

Bicycode est un système de marquage du cadre de vélo avec des numéros uniques et standardisés au niveau national. Ce système la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol. La vocation du Bicycode est de lutter contre le vol, le recèle, la revente illicite et de sécuriser les cyclistes pour les inciter à utiliser plus souvent le vélo dans leur déplacement quotidien.

Pour information, l'association se situe Impasse Marcel Reynier, et est joignable au 04 90 32 83 55 soit via l'adresse mail : roulonsavelo@laposte.net ou via le site <https://roulonsavelo.fr/>

Avignon, le.....

Inscrire la mention " Lu et Approuvé "

Signature du demandeur :



Fiche de Vélonomie

Vélo de : *Nom*

Prénom

Type :

Marque :

Couleur :

Usage :

- Bon
 - A voir
 - Pas bon
- Cocher le moins bon

1-Cadre (*fissure...*)

2-Roue avant

- Pneu (*usure, trou*)
- Chambre à air (*trouée*)
- Rayonnage (*voilage*)
- Moyeu / Axe (*craque...*)

3-Frein avant

- Patin (*usure*)
- Levier (*réglage...*)
- Tension / Réglage

4-Direction

- Fourche (*tordue...*)
- Jeu (*tourne librement*)
- Cintre (*pas tordu*)
- Serrage

5-Transmission

- Pédales (*jeu, craque*)
- Plateaux (*pas tordu*)
- Axe (*jeu, craque...*)
- Chaîne (*usure...*)
- Pignons (*usure...*)

6-Dérailleur avant

- Dérailleur (*ressort..*)
- Manette (*réglage...*)
- Tension / Réglage

11-Sécurité

- Lumière avant
- Lumière arrière
- Catadioptres

10-Assise

- Sellerie (*usure...*)
- Attache (*serrage...*)
- Réglage (*hauteur...*)

9-Dérailleur arrière

- Dérailleur (*ressort..*)
- Manette (*réglage...*)
- Tension / Réglage

8-Frein arrière

- Patin (*usure*)
- Levier (*réglage...*)
- Tension / Réglage

7-Roue arrière

- Pneu
- Chambre à air
- Rayonnage
- Moyeu / Axe

Identité du demandeur :

NOM :

PRENOMS:

Adresse personnelle:

Téléphone(s) :

Email :

Marque du vélo : Couleur :

Bicycode : Mot de passe :

Je reconnais avoir reçu le badge.....

NUMERO :..... DATE DE VALIDITE

Place Saint Lazare

Boulevard Urbain Charles de Gaulle

Avignon, le.....

Avignon, le.....

Inscrire la mention " Lu et Approuvé"

Signature de Roulons à Vélo :

Signature du demandeur :